



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

ISSN 1140 –7174

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021**

### **SOMMAIRE DU BIR N°31 DU 31 MAI 2021**

<b>DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS .....</b>	<b>2</b>
CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL.....	2
<b>DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....</b>	<b>4</b>
TABLEAUX D'AVANCEMENT DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - ANNÉE 2021...	4
EXTRAIT ACTUALITÉS MINISTÉRIELLES.....	5
<b>GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE L'ACADÉMIE DE LYON (GIPAL-FORMATION).....</b>	<b>6</b>
RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSION – PROJET NATIONAL DE VAE POUR UN PUBLIC MIGRANT - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – LE PLUS TOT POSSIBLE.....	6

# DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

## CAPA COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

BIR n° 31 du 31 mai 2021

Réf : DIPE n° 21-034

L'article 1 de l'arrêté rectoral DIPE n° 2021-006 du 2 avril 2021 est modifié comme suit par l'arrêté rectoral DIPE n° 2021-033 du 17 mai 2021. Sont désignés comme membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des **professeurs de lycée professionnel** :

### REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

#### a) Membres titulaires

- M. Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
- M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
- Mme Monique Bouvier, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Jean-Hugues Brondin, inspecteur de l'éducation nationale,
- Mme Christine Guichart, inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Nathalie Joret, inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Christiane Ribat Dovale, inspectrice de l'éducation nationale,
- Mme Malika Saidi, inspectrice de l'éducation nationale,
- M. Jean-Pierre Biemann, proviseur, LP lycée des métiers André Cuzin, Caluire-et-Cuire,
- Mme Nathalie Richard, proviseure, LP lycée des métiers Louise Labé, Lyon 7<sup>ème</sup>,

#### b) Membres suppléants

- Mme Stéphanie De Saint Jean, adjointe au secrétaire général de l'académie de Lyon, directrice des ressources humaines,
- M. Jean-Christophe Gauffre, inspecteur de l'éducation nationale, doyen des IEN-ET-EG et IO,
- M. Lilian Bouvier, inspecteur de l'éducation nationale,
- M. Serge Mathoux, inspecteur de l'éducation nationale,
- Mme Isabelle Guillot-Patrique, inspectrice de l'éducation nationale
- M. Thierry Braillon, proviseur, LP lycée des métiers Jacques de Flesselles, Lyon 1<sup>er</sup>,
- Mme Christine Witkowski, proviseure, LP lycée des métiers Camille Claudel, Lyon 4<sup>ème</sup>,
- Mme Isabelle Lacroix, directrice des personnels enseignants,
- Mme Claudine Gadet, cheffe de bureau des personnels enseignants,
- Mme Fabienne Guichon, adjointe à la directrice des personnels enseignants,

### REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>	
Mme Sophie Longin (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel Marie Curie - Villeurbanne (69)	M. Pierre Odet (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel Marc Seguin - Vénissieux (69)
<b>HORS CLASSE</b>	
Mme Lucile Emond (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel J-Marie Jacquard - Oullins (69)	Mme Christine Barde Cabuçon (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel Fernand Forest - Saint-Priest (69)
M. Mohamed Aarras (SNETAA FO) SEGPA Collège Evariste Galois - Meyzieu	Mme Héloïse Taurel (SNETAA FO) Lycée Professionnel Les Canuts - Vaulx-en-Velin (69)
M. Daniel Jolivet (SNUEP FSU) Lycée Professionnel Edmond Labbé - Oullins (69)	Mme Corinne Beguelin (SNUEP FSU) Lycée Professionnel Gustave Eiffel - Brignais (69)
<b>CLASSE NORMALE</b>	
M. Pierre-Stéphane Cochet (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel André Cuzin - Caluire-et-Cuire (69)	M. Laurent Veujoz (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel Tony Garnier - Bron (69)
M. Patrice Chapat (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel Etienne Mimard - Saint-Etienne (42)	M. Christophe Abrial (CGT Educ'Action) Lycée Professionnel Claude Lebois - Saint-Chamond (42)

M. Marc Larçon (SNETAA FO) Lycée Professionnel Louise Labé - Lyon 7 <sup>ème</sup> (69)	Mme Lorène Gonzalez (SNETAA FO) Lycée Professionnel François Cevert - Ecully (69)
M. David Kilic (SNETAA FO) SEP lycée Arbez Carme - Bellignat (01)	M. Gilles Madeira (SNETAA FO) SEP lycée Arbez Carme - Bellignat (01)
Mme Séverine Brelot (SNUEP FSU) LP lycée métier Alexandre Bérard - Ambérieu-en-Bugey (01)	M. Frédéric Gonczarow (SNUEP FSU) Lycée Professionnel Fernand Forest - Saint-Priest (69)
Mme Isabelle Reynaud de la Gardet (SE-UNSA SN2D) Lycée Professionnel J-Marie Jacquard - Oullins (69)	M. Franck Neel (SE-UNSA SN2D) Lycée Professionnel Danielle Casanova - Givors (69)

# DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

## TABLEAUX D'AVANCEMENT DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - ANNÉE 2021

BIR n° 31 du 31 mai 2021

Réf : DPATSS 2

Il sera procédé prochainement, au titre de l'année 2021, à l'établissement des tableaux d'avancement des personnels appartenant aux corps des ATEE.

Les conditions de promouvabilité sont mentionnées en annexe.

Les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports du 22 octobre 2020 publiées au bulletin officiel spécial n°9 du 5 novembre 2020 (NOR : MENH2028692X) complétées des lignes directrices de gestion académique publiées au BIR n°18 du 1er février 2021 prévoient les évolutions suivantes :

- information de tous les agents promouvables,
- rapport d'aptitude professionnelle simplifié par le supérieur hiérarchique,
- publication des résultats sur le site Internet de l'académie.

Les critères retenus reflètent la prise en compte de la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience conformément aux dispositions de l'article 58 1° de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 et de l'article 12 du décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'État. A valeur professionnelle égale, les agents sont départagés par la prise en compte du barème indicatif suivant :

### ATEE Principal 2ème classe

Ancienneté dans le corps : 1 point/an, admissibilité concours de maître ouvrier: 5 points

Départage: âge

### ATEE Principal 1ère classe

Ancienneté dans le grade de maître ouvrier : 1 point/an, ancienneté générale de service x 1

Départage: âge

#### • Information de l'agent promouvable

Chaque agent promouvable recevra une information sur sa boîte de messagerie professionnelle accompagnée de l'imprimé « Tableau d'avancement ATEE 2021- Avis du supérieur hiérarchique ».

Les agents qui souhaitent être inscrits au tableau d'avancement devront transmettre cet imprimé à leur supérieur hiérarchique pour avis et signature.

#### • Avis du supérieur hiérarchique

Le rapport d'aptitude professionnelle simplifié est exprimé sous la forme d'un avis général, selon les cinq propositions suivantes : Avis prioritaire / avis très favorable / avis favorable / sans opposition / avis défavorable. Les avis défavorables doivent être dûment motivés et les intéressés devront en être informés.

Le formulaire d'avis général devra être signé par l'agent et son supérieur hiérarchique.

#### • Transmission du dossier

L'avis du supérieur hiérarchique devra être adressé par l'agent par courrier électronique à l'adresse : [dpats2itrf@ac-lyon.fr](mailto:dpats2itrf@ac-lyon.fr) avant le **lundi 14 juin 2021**.

**Les résultats seront publiés le vendredi 2 juillet 2021 sur le site internet de l'académie:**  
<http://www.ac-lyon.fr/cid147558/resultat-des-operations-de-promotion-atss.htm>

**Les agents concernés qui n'auront pas retourné l'avis de leur supérieur hiérarchique dans les délais impartis par la présente circulaire seront considérés comme renonçant à la promotion.**

## **EXTRAIT ACTUALITÉS MINISTÉRIELLES**

BIR n° 31 du 31 mai 2021

Réf : DPATSS 3A

Les assistants d'éducation (AED) et l'ensemble des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) bénéficient, depuis le 1er janvier 2021, de nouvelles prestations d'action sociale :

<https://www.education.gouv.fr/l-action-sociale-en-faveur-des-personnels-du-ministere-charge-de-l-education-nationale-307760>

- La prestation relative à la garde d'enfants de moins de 6 ans. Elle est versée sous forme de chèques emplois services (CESU) qui peuvent être utilisés pour rémunérer tout ou partie des frais de garde.

Vous pouvez consulter le site : <https://www.cesu-fonctionpublique.fr>

- Les prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale et pour tout savoir sur ces prestations, rendez-vous sur le site : <http://srias.ile-de-france.gouv.fr/>

N'oubliez pas que vous pouvez bénéficier aussi des prestations suivantes :  
Chèque-vacances, aide à la restauration, prêts à court terme et sans intérêt et secours urgents et exceptionnels, action sociale d'initiative académique (ASIA).

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE <<https://www.education.gouv.fr/l-action-sociale-en-faveur-des-personnels-du-ministere-charge-de-l-education-nationale-307760>>

### **SRIAS AUVERGNE RHONE ALPES**

La SRIAS renouvelle en 2021 son Offre Lecture Jeunesse : 30 € de participation sur les abonnements jeunesse Bayard/Milan

Pour choisir une revue et remplir le formulaire de commande vous pouvez consulter le site de la SRIAS :

<https://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/loisirs-et-culture/sport-et-culture/offre-lecture-jeunesse>

A voir aussi sur le site les propositions de vacances :

<https://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/loisirs-et-culture/vacances-familles>

<https://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/loisirs-et-culture/vacances-jeunes>

Ainsi que le chèque-sport et les cartes inter-CE :

<https://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/loisirs-et-culture/sport-et-culture/cheque-sport>

<https://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/loisirs-et-culture/cartes-inter-ce>

La SRIAS propose cinq séjours aux adolescents de 13 à 17 ans :  
du dimanche 24 au samedi 30 octobre 2021 en centre de vacances, les destinations :

Destination SAINT RAPHAEL avec l'AROEVEN

Destination ILES DU FRIOUL MARSEILLE avec le CGCV

Destination LE PRADET TOULON avec le CGCV

Destination LES MONTILLES avec les PEP

Destination LEUCATE avec TEMPS JEUNES

Date de clôture des réservations : Vendredi 25 juin 2021

Pour obtenir plus d'informations et vous inscrire, rendez-vous sur le site :

<http://www.srias-auvergnerhonealpes.fr/>

# **GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE L'ACADÉMIE DE LYON (GIPAL-FORMATION)**

## **RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ DE MISSION – PROJET NATIONAL DE VAE POUR UN PUBLIC MIGRANT - ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 – LE PLUS TOT POSSIBLE**

BIR n°31 du 31 mai 2021  
Réf : GIPAL-Formation

### **Mission :**

La DAVA de Lyon va piloter un projet national de VAE pour un public migrant. Sous la responsabilité de la responsable du DAVA de Lyon, le.la chargé.e de mission animera le travail des DAVA de France pour la mise en œuvre du projet.

### **Activités :**

S'approprier le projet de VAE pour les migrants mis en place dans les quartiers prioritaires de la ville de Lyon en 2016/2018.

Accompagner les académies pour organiser et conduire le projet

Sensibiliser les DAVA au projet pour son déploiement au niveau national

S'assurer du respect du cahier des charges et de son déploiement

Suivre la conception du projet dans les différentes académies

Coordonner les actions des DAVA, suivre l'avancée des étapes, organiser des retours d'expérience

Veiller au niveau de qualité attendu : Prendre la mesure des freins et opportunités auprès des DAVA, proposer des pistes de solutions et d'amélioration continue

Créer des supports d'information et de communication autour du projet

Animer des réunions en présentiel et à distance avec les responsables de DAVA et autres parties prenantes du projet

Concevoir des outils de travail collaboratif

Assurer le reporting auprès du chargé de mission VAE du ministère de l'éducation nationale et auprès du commanditaire

Participer au développement de projets VAE similaires

### **Environnement professionnel :**

Partenaires internes :

Equipes du DAVA et du DABM

Plateforme appel d'offres du GIPAL-Formation

Autres départements du GIPAL-Formation

Partenaires externes :

Ministère de l'éducation nationale

Ministère de l'intérieur, commanditaire du projet

Responsables des DAVA

### **Aptitudes et compétences requises :**

Connaissance de la VAE, du fonctionnement du dispositif, de ses enjeux

Connaissance de l'environnement de la formation professionnelle et de l'insertion

Maîtrise de la démarche de projet : structurer, planifier, ajuster, évaluer, améliorer

Capacité à animer des réunions, en présentiel et à distance

Capacités de rédaction

Maîtrise des outils informatiques

Aptitudes à la communication, à l'écoute

Savoir rendre compte

Démarche qualité : Amélioration continue

**Profil :**

Expérience dans la conduite de projets  
Coordonnateur, chargé de mission  
Capacité d'adaptation  
Intelligence des situations

**Conditions d'emploi :**

CDD de 12 mois  
Poste à 50%  
Poste basé au GIPAL-Formation (50 cours de la République – 69100 Villeurbanne)  
Possibilité de télétravail  
Poste à pourvoir en juin 2021

Merci d'envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV + références) avant le 18 juin 2021 à **Madame la directrice du GIPAL-Formation** : [drh-gipal@ac-lyon.fr](mailto:drh-gipal@ac-lyon.fr)